



Mairie de MOLIETS ET MAÂ  
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ  
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71  
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr  
www.mairie-de-moliets.fr

## ***Compte rendu du Conseil Municipal***

**Du 31 mai 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 mai 2017 à 19h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

**Présents** : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. VIDAL Régis – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme FAYE Chantal – M. LAGARDERE Christophe

**Absents excusés** : Mme CAPDEVIELLE Stéphanie, procuration à Mme MARCHAND Aline – Mme MULTEAU Mireille, procuration à M. LAGARDERE Christophe

**Secrétaire de séance** : Monsieur LABORDE Patrick.



### **1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 MAI 2017**

Madame FAYE souhaite, à la demande de Madame MULTEAU que l'on rajoute au point n°14, à l'intervention de Madame le Maire : « la priorité c'est les enfants de MOLIETS ».

Madame FAYE demande à Madame le Maire de modifier le compte rendu selon un document écrit ci-annexé, qu'elle lui a remis en main propre.

Ce compte-rendu est adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Monsieur LAGARDERE et Mme MULTEAU).

## **2. DIAG EAU POTABLE**

Patrick LABORDE précise qu'une erreur s'est glissée dans la délibération du 15 février 2017 concernant le diagnostic eau potable.

En option, le coût de la diagraphie est de 1 590,8 € HT par forage (3) et non pas le coût total.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Monsieur LAGARDERE et Madame MULTEAU).

## **3. TRAVAUX D'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

Patrick LABORDE présente le résultat de la consultation. Deux entreprises ont répondu : SAUR et POSEO.

Avant négociation et sur la proposition de base :

SAUR : 400 610 €

POSEO : 632 550 €

Le maître d'œuvre a négocié avec la SAUR compte tenu de la différence importante entre les deux devis. Cette négociation a porté sur des aspects techniques et financiers.

A la demande Mme FAYE, M. LABORDE présente le détail technique de cette opération.

A la demande de Mme FAYE, M. LABORDE précise que des subventions seront bien accordées pour cette opération. Le déclenchement des subventions est lié à l'engagement de réaliser un diagnostic de la distribution de l'eau potable (c'est donc un préalable) ; ce que vient de lancer la municipalité. Il est précisé que la mairie essaie actuellement de solliciter l'Agence de l'eau pour obtenir des subventions pour des opérations déjà réalisées depuis trois ans.

A la demande de M. DUPOUY s'étonnant de cette situation, M. LABORDE rappelle que le dossier de consultation des entreprises était prêt en mars 2014; l'ancienne municipalité n'a pas souhaité lancer cette opération de diagnostic.

M. LABORDE présente la proposition finale retenue par le maître d'œuvre :

Solution de base SAUR :

Option 2 : 13 560 € (capteurs thermiques solaires)

Option 4 : 11 710 € (interface)

Option 5 : 6 580 € (analyseurs de chlore)

Option 6 : 11 290 € (changement du massif filtrant

soit un montant total de 443 750 € HT soit 3% en-dessous de l'estimation du maître d'œuvre.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Monsieur LAGARDERE et Madame MULTEAU).

**4. COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD**

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de la gestion de La Palle (espaces verts et éclairage public). Ces opérations seront assumées par la commune et remboursées par MACS

- Adopté par 15 voix pour.

**5. COMPETENCE EN MATIERE DE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DES ZONES D'ACTIVITE TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD**

Le procès verbal de mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence Z.A.E. de La Palle est adopté.

- Adopté par 15 voix pour.

**6. VENTE PARCELLE LOTISSEMENT LE PIGNADA**

Monsieur LAILLOU, propriétaire au Pignada d'une parcelle souhaite régulariser un problème d'implantation de sa propriété. Une surface de 10,50 m<sup>2</sup> se trouve sur le domaine public. A la demande de M. LAILLOU, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à vendre cette parcelle au tarif de 45 € le m<sup>2</sup> soit 472,50 €. Les différents frais sont pris en charge par le propriétaire.

- Adopté par 15 voix pour.

**7. NOMS DE RUES LOTISSEMENTS CLOS DE LA FONTAINE ET VAL DE LAMARTINE**

Pour le Val de Lamartine : rue du Marensin,

Pour le Clos de la Fontaine Notre-dame : rue du lavoir

- Adopté par 15 voix pour.

**8. TOURNEES A CHEVAL**

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'ONF concernant des tournées à cheval durant l'été. 5 tournées sont prévues pour 510 € TTC.

- Adopté par 15 voix pour.

**9. AVENANT AU CONTRAT DE GARDE CHAMPETRE**

Il est proposé d'intégrer dans le contrat de Stéphanie COMBROUZE sa mise à disposition pour effectuer des tournées à cheval.

- Adopté par 15 voix pour.

## **10. EQUIPEMENT WIFI STATION (DIGITAL MAX)**

Dans le cadre de la venue de CRITEO (start-up du numérique) en séminaire courant juin, DIGITAL MAX installe un système wifi sur la tête de plage (plage, montée à la plage, parking principal). Ce système payé en grande partie par CRITEO, ne sera pas démonté. DIGITAL MAX l'amplifiera à la demande la commune. Le prix de revient pour notre commune sera de 23 000 € HT (La valeur de l'installation est d'environ 110 000 € HT)

Les touristes pourront ainsi bénéficier d'un accès gratuit au Wifi ; ce qui en fait un atout incontournable pour notre station.

- Adopté par 15 voix pour.

## **11. ACHAT LICENCE IV**

Dans le cadre du réaménagement de l'ancienne poste en bar restaurant, il est proposé de racheter à Open Sud Gestion une licence IV pour un montant de 15 000 €.

- Adopté par 10 voix pour, 3 abstentions (Mesdames MOISDON, FAYE et Monsieur LAGARDERE) et 2 voix contre (Mesdames VERDIER-SLAWINSKI et MULTEAU)

## **12. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE**

A la suite des différents investissements, il est proposé la DM suivante :

Dépenses	Recettes
2111 : + 3 000 €	024 : 9 540 €
2051 : + 17 000 €	2313 : 38 060 € (provenant d'une diminution de travaux)
2041582 : + 27 600 €	

- Adopté par 11 voix pour et 4 abstentions (Mesdames VERDIER-SLAWINSKI, MULTEAU, FAYE et Monsieur LAGARDERE)

Arrivée de Stéphanie CAPDEVIELLE

## **13. CHOIX ENTREPRISE PERCEMENT DU COURANT D'HUCHET**

- ENTREPRISE LAUSSU (cahier des charges respecté) : 23 695,10 € TTC
- TTL (cahier des charges respecté) : 20 280 € TTC
- UNELO (réponse incomplète) : 19 732,75 € TTC
- SOUBESTRE (réponse incomplète) : 21 600 € TTC

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise TTL.

- Adopté par 15 voix pour.

#### 14. CREATION CONTRAT AGENCE POSTALE COMMUNALE

Il est proposé de renouveler à partir du 01/10/2017 et pour une année le contrat de l'employée de l'Agence Postale.

Contrat d'adjoint administratif 8<sup>ème</sup> échelon : salaire net pour 21 H hebdomadaires : 805,17 €/mois (coût pour la collectivité : 1427,12€ par mois). Possibilité d'effectuer des heures exceptionnelles.

- Adopté par 15 voix pour.



#### QUESTIONS DIVERSES :

- **Madame le Maire** : fait le point pour l'organisation des élections législatives notamment pour les plannings des permanences des 11 et 18 juin prochains.  
Elle nous informe également qu'une journée « Escape Game / Pizzeria / Descente de la Palue sera proposée aux jeunes du Garenn'Club, dans le cadre de la mayade.  
Elle présente une première ébauche du programme d'animations assumé par Maà Land. Une version aboutie sera diffusée rapidement.
- **Monsieur LAGARDERE** : reconnaît que la convention passée avec la Poste n'aborde pas la possibilité de recevoir des aides à l'investissement pour le réaménagement de l'Agence Postale. Mais il confirme bien que des aides existent soit 50 % d'un montant maximum de travaux de 15 000 €. Le nécessaire sera fait rapidement.  
Il demande s'il est possible d'ouvrir deux toilettes sur la place rose. Le week-end de l'ascension a attiré beaucoup de monde ; il aurait été souhaitable d'ouvrir ces toilettes. Madame le Maire répond qu'elles seront ouvertes le plus rapidement possible.
- **Monsieur DUPOUY** fait le point sur la vente de bois de parcelles gérées directement par la commune. Ces coupes ont été marquées par les employés communaux. Montant des ventes : 169 000 €. Il précise que si ces parcelles avaient été données par convention à l'ONF comme cela a été fait pour d'autres parcelles par l'ancienne municipalité, la rémunération de l'ONF aurait été de 29 000 €.  
Il propose aussi d'acheter une Landaise. Des devis seront demandés.
- **Madame VERDIER-SLAWINSKI** : s'inquiète de la baisse de la collecte des taxes de séjour déjà évoquée lors d'autres conseils municipaux. Madame le Maire et Sabrina CAMIADE travaillent sur le sujet notamment grâce au nouveau logiciel acheté par la commune. L'objectif est de trouver les taxes perdues et/ou non déclarées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

Vu pour être affiché en date du 14 juin 2017

Le secrétaire de séance